

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/92  Paraphe: <i>ES</i>
--	-----------------------------------

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Délibération n°DB2017/48*

**ANNULE ET REMPLACE la Délibération DB2017/46 SUITE A ERREUR MATERIELLE**

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 18

**POUR : 17 (94.44%)**

**CONTRE : 01 (5.56%)**

**ABSTENTION : 00**

Le vingt-cinq septembre deux mille dix-sept, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 15/09/2017

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mme Patricia LESUEUR, Mme Agnès MERCIER et M. Claude ADAM, M. Roland CANIVENQ, M. Dominique CARPENTIER, M. Jean Pierre CORNEILLE, M. Claude DEBOURCES, M. Philippe ETIENNE, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Christophe MANCEAUX, M. Frédéric MATHIAS, M. Michel MEIS, M. Jean Yves PIC, M. Francis SIGNORET et M. Benoit SINGLIT.

Représentés : Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à M. Claude ADAM et M. Jacques BOUILLON donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET.

**OBJET : AUTORISATION DE CONSULTATION POUR LA REALISATION D'UN PARC A LOUPS ARCTIQUES**

Vu la délibération n°DC2016/84 du Conseil communautaire du 3 octobre 2016 déléguant au Bureau toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du nouveau code des marchés publics, d'un montant supérieur ou égal à 90 000€ HT et inférieur à 209 000 €HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°DC2017/65 du conseil communautaire du 3 juillet 2017 approuvant le programme d'investissement pluriannuel du Parc Argonne Découverte pour 2017/2020 dont la réalisation d'un parc à loups arctiques ;

Considérant que le marché de travaux est estimé à 100 000 € HT ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- AUTORISE le lancement de la consultation concernant la réalisation d'un parc à loups arctiques
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

  
 Le Président,  
 Francis SIGNORET